

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**Territoire de Belfort
DANJOUTIN**

N° 227/2022

ARRÊTÉ DU MAIRE

Reprise d'un module 3-11 rue Pasteur

Le Maire de la commune de DANJOUTIN

VU

Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1
Le code de la voirie routière, notamment ses articles L 113-2, L 141-2, R 116-2 et R 141-4
Le code pénal, notamment ses articles 131-13 et R 610-5

CONSIDÉRANT

La demande du 30 novembre 2022 formulée par M. Christian DECAUDIN sollicitant l'autorisation de stationner un camion porteur avec bras de grus immatriculé GC-161-LW et sa remorque immatriculé DQ-714-XD sur la chaussée 11 rue Pasteur à Danjoutin, le Jeudi 12 janvier 2023 de 8h à 12h00.

Que pour la bonne exécution de ces travaux, il est nécessaire de règlementer la circulation des véhicules

A R R Ê T É

Article 1

Le pétitionnaire est autorisé à stationner **11 rue Pasteur** à Danjoutin, **le Lundi 12 janvier 2023 de 8h à 12h00**, un camion porteur avec bras de grus immatriculé GC161LW, à charge pour lui de se conformer aux dispositions et aux conditions spéciales suivantes :

Article 2

Le stationnement sera interdit rue Pasteur le lundi 12 janvier 2023 de 8h00 à 12h00.

Article 3

Le pétitionnaire installera la signalisation nécessaire à l'ensemble du chantier, en conformité avec les prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière.

Article 4

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5

Conformément aux dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le Maire de DANJOUTIN certifie sous son autorité le caractère exécutoire de cet acte, les intéressés disposant d'un délai de deux mois à compter de la publication pour le contester devant le Tribunal Administratif de BESANÇON.

Article 6

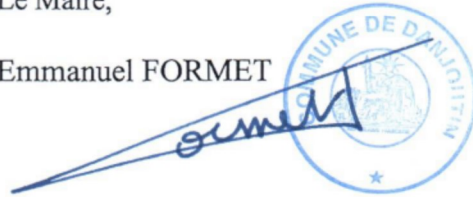
Le présent arrêté affiché aux lieux habituels. Ampliation sera remise, chacun pour exécution en ce qui le concerne, à :

- M. Christian DECAUDIN, christian.decaudin@modulo-protec.f
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Belfort
- Monsieur le Directeur de la Caserne Belfort Sud
- Services techniques de la commune de Danjoutin

DANJOUTIN, le 01 décembre 2022

Le Maire,

Emmanuel FORMET

The image shows a blue ink signature of Emmanuel Formet written over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE DANJOUTIN' around the perimeter and a central emblem featuring a figure on horseback. A small star is located at the bottom of the seal.

Affiché le 08/12/2022
Notifié le 08/12/2022